

## **Exportation d'électricité : faire reconnaître l'hydroélectricité canadienne comme source d'énergie renouvelable auprès des législateurs américains**

L'hydroélectricité est une source d'énergie propre, renouvelable, fiable et concurrentielle.

L'hydroélectricité ne produit aucun polluant atmosphérique, ni de déchets ou de sous-produits polluants ou toxiques. De plus, elle ne génère que très peu d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les réservoirs hydroélectriques peuvent stocker l'énergie et absorber les fluctuations inhérentes aux énergies renouvelables intermittentes, de plus en plus exploitées, comme l'éolien et le solaire.

L'hydroélectricité contribue donc à un avenir assuré pour les énergies renouvelables.

Lors de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn en 2004, 154 pays ont d'ailleurs reconnu l'hydroélectricité comme source d'énergie renouvelable.

Plus récemment, en septembre 2009, des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les Premiers ministres de l'Est du Canada ont adopté une résolution qui reconnaît l'hydroélectricité comme source d'énergie renouvelable et ont recommandé qu'elle soit reconnue à ce titre par les législations fédérales canadiennes et américaines.

Finalement, l'État du Vermont a adopté une loi reconnaissant tous les types d'hydroélectricité comme sources d'énergie renouvelable.

Aux États-Unis, plusieurs États ont adopté des programmes RPS (*Renewable Portfolio Standard*) qui reconnaissent l'hydroélectricité comme une source d'énergie renouvelable. Certains projets fédéraux proposés au Congrès des États-Unis avec le programme RES (*Renewable Electricity Standard*) abondent également en ce sens.

Puisque l'hydroélectricité est la plus importante source d'énergie renouvelable de base disponible en Amérique du Nord, des installations hydroélectriques de toutes tailles qui évitent ou réduisent au minimum les impacts environnementaux et sociaux devraient bénéficier du même traitement que les autres sources d'énergie considérées comme propres (gaz naturel, nucléaire ou le stockage de carbone) dans les projets de loi fédéraux américains.

Une telle reconnaissance serait bénéfique pour les deux pays. D'une part, l'hydroélectricité, qui représente 60 % de la production d'électricité du Canada, peut représenter un substitut aux énergies fossiles produites dans plusieurs États américains. D'autre part, pour les principales provinces canadiennes productrices (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario, Colombie-Britannique et Manitoba), la perspective d'exporter davantage d'énergie hydroélectrique au sud de la frontière au cours des prochaines années est une occasion d'affaires appréciable.

La reconnaissance de l'hydroélectricité canadienne par les législateurs du Congrès et des États américains à titre « d'énergie renouvelable » est une étape importante afin de renforcer nos exportations d'électricité aux États-Unis et de réduire les émissions de GES en Amérique du Nord.

### **Recommandations**

Que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada multiplient les représentations auprès des législateurs américains afin que l'hydroélectricité soit reconnue comme source d'énergie renouvelable dans les programmes RPS des États et RES au niveau fédéral.